

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 41-315-1923 Interdiction de séjour.

n° 41-315-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1923

Numéro JO
n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro
28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de le ville de Djibouti, est interdit pendant 5 ans au nonmné Hassen Mohamed Alias Hassen (Erguébich).